

Le RLP a pour but de préserver notre cadre de vie et l'attractivité de la ville, de lutter contre la pollution visuelle et de garantir l'intégration de la signalisation existante ou à venir.

Une enquête publique a eu lieu sur les dispositions du projet de Règlement Local de Publicité arrêté par la Ville de Palavas-Les-Flots du lundi 17 juin 2019 au lundi 29 juillet 2019 inclus, soit durant 43 jours consécutifs.

L'application du Règlement Local de Publicité est obligatoire depuis 2022 pour toute nouvelle demande et/ou modification (même à l'identique) de votre enseigne.

Mise en conformité obligatoire pour 2027 !

Les services de la ville effectuent un état des lieux des enseignes non conformes et sont à votre disposition pour toutes informations ou accompagnement dans l'élaboration de votre dossier..

**Enquête
publique**

**Plus
d'infos**



Commerces de proximité: Commerce de proximité

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

